

Le 10 mars 2009

M.le Maire, Député des Hauts de Seine
Hôtel de Ville
92401 Courbevoie cedex

Monsieur le Maire,

Comme suite au dernier conseil municipal, je vous transmets nos observations concernant deux points du changement de statuts du Syndicat Mixte de Chauffage Urbain de la Région de la Défense (SICUDEF) :

➤ Périmètre du syndicat : les nouveaux statuts présentent une modification du périmètre du syndicat. En effet, le périmètre défini par les anciens statuts (article 2) portait sur « la région Est de la zone dite de La Défense, située sur une partie des territoires des villes de Courbevoie, Nanterre et Puteaux » (appelée par ailleurs zone A). Or les nouveaux statuts stipulent à l'article 1 que le syndicat intervient dans la zone dite de la « La Défense ». Il s'agit donc d'une extension importante du périmètre d'intervention de ce syndicat dont nous souhaiterions connaître les motivations, d'autant plus que vous nous avez dit en conseil que ce périmètre n'était pas finalisé.

Par ailleurs, nous souhaiterions savoir si cette modification a entraîné une modification du périmètre d'intervention des délégataires actuels. Si tel était le cas, cette situation nous semblerait illégale ; le cahier des charges et les contrats de ces concessions portant uniquement sur cette zone A.

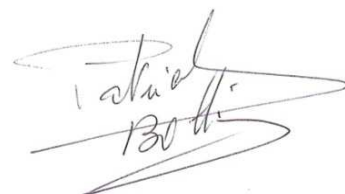
➤ Budget du Syndicat : l'article 9 des nouveaux statuts prévoit que le budget du Syndicat « se compose des redevances versées par les deux délégataires de service public telles qu'énoncées dans les contrats de concession ». Une telle clause nous étonne car elle sous-entend que le Syndicat organise le service public au moyen de concessions, dont le nombre est défini précisément. Elle obère la liberté future du Syndicat de décider d'une autre mode d'organisation si cela apparaissait préférable. Elle est contraire à l'article 2 des mêmes statuts qui prévoit que « Le Syndicat remplira sa mission soit en régie (...) soit en la confiant à un tiers, par voie de délégation de service public ». Nous souhaitons donc que l'article 9 soit modifié.

Nous espérons par ailleurs que votre présidence permettra de mettre en œuvre une gouvernance transparente de ce Syndicat et de combler les graves insuffisances de contrôle des délégataires, tant financiers que techniques, pointées par la Chambre régionale des comptes dans son rapport d'avril 2006.

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, mes salutations respectueuses.



Martine Volard
Conseillère municipale
Présidente du Groupe
« Mouvement Démocrate Courbevoie »



Patrick Bolli
Conseiller municipal